LE PATRIOTE.

LETTRES D'UN AMERICAIN
A M. J. P. BENJAMIN.

I

Votre lettre sur les questions politiques du jour a fait beaucoup de bruit. A la campagne comme à la ville, on se demande pourquoi et dans quel intérêt vous l'avez écrite.

J'étais absent quand elle parut. Mais il y avait déjà quinze jours que vos intimes l'annonçaient à voix basse. Je l'ai lue, par conséquent, comme une œuvre méditée dans le silence, faite non sans dessein. Je vous y ai reconnu d'un bout à l'autre. Elle est pleine de vos habiletés et de vos finesses; vos desseins, j'en suis sûr, sont profonds, mais votre œuvre est d'une étrange légèreté. Vous y dites tant de choses surprenantes que vous ririez bien tout le premier si on les acceptait comme paroles d'évangile.

En première ligne, monsieur, parlons de votre droit d'initiative, de votre autorité. Etes vous bien l'homme que nous devons consulter dans un moment de crise publique? Qui êtes-vous aux yeux du pays?

Vous êtes l'un des sénateurs de la Louisiane; vous avez une réputation établie; vous êtes une célébrité au barreau, une notabilité en politique. Une position comme celle-là peut donner de l'importance à votre lettre.

Eh bien, monsieur, je vous le dis sans détour, malgré tout cela, vos antécédents ont déjà ouvert pour vous le tombeau, et votre lettre d'aujourd'hui nest guère faite pour vous en retirer.

Vous voulez que le pays sache que vous condamnez le parti Américain; vous voulez l'éclairer sur les périls qui ressortent des doctrines de ce nouveau venu dans le champ de la politique.

Ce champ, vous l'avez assez longtemps exploité à votre profit et au profit de vos amis. Vous le connaissez bien; je suis de votre avis. Continuez à peloter et à faire votre chemin, tant mieux; le public applaudira, il aime le succès. Mais alors que votre parole devient accusatrice, que vous vous posez en juge et aspirez à être arbitre, on a le droit de discuter le poids de la personnalité qui se jette si ambitieusement dans la balance des partis.

Donc, je le demande, qui êtes-vous? N'êtes-vous pas un des premiers organisateurs de la fraude électorale dans notre Etat? Ne seriez-vous pas, par hasard, l'illustre inventeur du droit de suffrage appuyé sur les *cab licences?* N'êtes-vous pas enfin l'un de ces coryphées des anciens partis, contre lesquels les populations s'élèvent de toutes parts avec tant de spontanéité et d'unanimité? Ah! vous parlez aujourd'hui de Constitution violée et de droits méconnus. Vous en parlez trop tard. La doctrine nouvelle contre laquelle vous armez de votre nom et de votre talent, est l'œuvre de vos fautes. Malgré vous, elle marchera à ses destinées, juste châtiment des turpitudes du passé, témoignage impérissable de l'honnêteté publique.

Votre but est-il de sonner le tocsin aux oreilles de quelques whigs et de les amener encore autour de vous? On ne croit plus en votre sagasse; vous devez rester sans influence. N'étiez-vous pas l'un de ses chefs indiscrets qui ont amené le parti whig à sa perte, en violentant ses instincts, en lui faussant sa mission? Vous avez été l'apôtre du radicalisme le plus effréné, au moment où les plus saints devoirs du parti conservateur commençaient à se dessiner aux yeux du pays alarmé. Vous vouliez le pouvoir, que vous importait le reste! Vous nous avez fait sacrifier aux faux dieux, à ces dieux qui n'ont inspiré que des malheurs. Et votre parti mal conseillé, et la raison publique trompée, nous avons marché avec enthousiasme à l'abîme, menés par vous et les autres. Croyez-vous que les débris de ce grand parti, que vous avez tué de vos mains, vous écoutent encore avec confiance?

Votre lettre à deux parties. Dès l'abord vous vous occupez de la question de l'esclavage,—précaution à l'aide de laquelle vous déguisez mieux les coups portés plus loin. Le tableau que vous nous faites est sombre et menaçant. Je dois avouer que la question ne m'était jamais apparue sous ces couleurs. Si les faits sont aussi aggravants que vous les présentez, je m'étonne que vous ayez attendu si longtemps pour nous les dénoncer. Votre devoir eût été de nous éclairer de suite sur les calamités qui frappent presque à nos portes. Ce que vous avez fait, au contraire, devait nous plonger dans la sécurité la plus douce. Vous avez abandonné votre poste à l'heure du danger; vous avez quitté Washington pour les mers de l'Amérique du Sud; vous avez déserté l'enceinte du Sénat où, dites-vous, nos ennemis avaient les mains à l'œuvre, et vous avez couru les aventures dans je ne sais quel archipel, à la recherche d'un nouveau guano. Après cela, comment voulez-vous que nous ajoutions foi aux lugubres histoires que vous nous écrivez aujourd'hui?

Assurément, rien n'est plus vrai que les agitations et les impiétés du *Free soilism.* Mais qu'y a-t-il de plus net, de plus hardiment énoncé, que la doctrine national du parti Américain sur la question de l'esclavage? Au foyer des fanatiques et en face même de leur fureur, l'Ordre a solennellement jeté sa parole au nom de l'Union, en faveur de nos droits constitutionels. Que voulez-vous de plus? Ils ne sont pas allé se promener, ceux-là, aux îles Chinchas à l'heure terrible de l'épreuve. Selon votre lettre, la crise marche avec fureur. Une tempête sociale se prépare. Et quand tout craque à la fois, au milieu des ténèbres et de la confusion d'une telle situation, n'est-ce donc rien que de rester ferme, inébranlable dans ses convictions, tel que le conseil National à Philadelphie, mettant bas les violateurs de la Constitution, enseignant à la nation que l'Union doit passer avant tout?

Vous plaignez-vous que quelques Etats aient protesté? Ceci ne ferait pas honneur au bon sens pratique qui vous distingue. Il faudrait que l'esprit du *Free Soilism* fut complètement supprimé dans certaines attitudes du Nord, pour que des réactions partielles ne s'y manifestassent pas. Vous ne pouvez espérer un pareil miracle. Mais veuillez lire le programme de ce parti né d'hier, si précis dans ses vœux, si courageux dans ses opinions. Il veut la permanence de l'UNION. Les perturbateurs et les fauteurs de guerre civile sont honnis comme des sacrilèges; et les bienfaits et les nécessités de la fraternité nationale sont érigés en dogme. Nous sommes des frères. Ce langage nouveau est la révellation de l'avenir. Le génie du peuple américain va s'en servir pour désarmer le mal et réduire les traitres à l'impuissance.

Voilà le parti que vous attaquez. Dans quels desseins venez-vous le combattre? Est-ce pour reconstituer le parti whig? Ou bien, est-ce pour donner un gage de votre adhésion au parti démocrate? Vous repoussez ces suppositions. Vous voulez autre chose; vous demandez l'établissement d'un parti du Sud. Tentative puérile! Inconcevable aberration! Un tel parti serait à jamais condamné à une funeste minorité, et son premier mot serait celui de désunion. Votre étendard deviendrait une oriflamme de guerre civile, le drapeau rouge de l'Amérique. Le jour que le Sud en masse s'agitera contre le Nord nos libertés s'en iront aux quatre vents du ciel, la République s'écroulera avec fracas, et le choc que vos coupables témérités auront provoqué ouvrira pour votre nom un abime d'où l'histoire ne pourra le retirer que taché de sang. Que vous êtes loin, monsieur, de la réputation que vous portez.

Evidemment ce rêve n'est pas sérieux. Il y a quelque chose que vous ne dites pas; vous n'êtes content de rien. Le parti Américain vous ferme ses portes, parce qu'un étranger ne peut encore y entrer. Votre dépit à fait éclat, et j'y trouve l'excuse de votre emportement. Vous avez invoqué inutilement la Terreur au profit de votre tactique. J'aborderai une autre fois les griefs que vous formulez dans la seconde partie de votre lettre. Je ne déguiserai aucune responsabilité et je puis parler avec franchise.

II.

J'arrive aux accusations que vous articulez contre le parti Américain. Elles ne sont pas nouvelles; je les ai maintes fois entendu répéter. Le sac où vous les puisez est un bien de communauté à l'usage de tous nos ennemis.

Vous n'avez pas mieux fait que M. Wickliffe votre inférieur pourtant sous tous les rapports. Le candidat démocrate disait tragiquement l'autre soir, rue du Canal:—"Que veulent ces Know-Nothings avec leur proscription des étrangers? Vous verrez qu'ils iront bientôt à West-Point renverser le monument élevé à la mémoire de Kosciusko; ils iront à Savannah détruire l'obelisque consacrée au souvenir De Kalb; ils traverseront même l'Atlantique pour aller essuyer des pieds de Lafayette la poussière qu'il a emportée de Brandywine."

Il est possible que vous n'aimez pas la caricature en matières sérieuses. Cependant, je ne suis pas fâché de rappeler à votre esprit cette ridicule apostrophe. Elle prouve que nos adversaires, petits et grands, veulent nous chausser à leur guise. Ces mêmes injurieuses suppositions sont répétées par vous d'une façon moins odieuse, voilà tout.

Croyez-vous sincèrement que le programme Américain fait appel aux passions et aux préjugés contre les étrangers? Ne pouvez-vous admettre un mobile plus grand, plus élevé, en faveur des rigueurs de notre politique? L'autel de la Nation est comme celui de Dieu; le zèle qui sert l'un ou l'autre de ces deux majestés toutes puissantes, a droit aux respects même des ennemis. Notre cause est celle du salut public. N'oubliez pas notre histoire, l'histoire contemporaine du pays; les scandales du présent présagent les malheurs futurs. Il faut arrêter le mal, enchainer sans trembler les éléments qui nous menacent, aux prix même de nos sympathies les plus chères.

Non, il n'y a ni préjugé, ni haine, dans le sentiment qui domine l'Ordre. Les droits acquis n'ont rien à redouter; les étrangers vivent comme nous et autant que nous, sous l'égide des lois. Pourquoi d'ailleurs nous supposer des idées qui ne sont ni dans nos mœurs, ni dans notre système politique, ni dans notre droit publique. La main de l'Amérique reste toujours tendue. Mûes par un besoin de liberté, à la recherche d'un bien-être qui est le but de la vie, les populations étrangères sont appelées ici au partage du travail et de l'industrie. Notre soleil est véritablement celui de Dieu; nos terres seront long-temps encore des espaces infinis.

Nos vœux n'ont point changé. Mais les temps exigent que la république maintienne sévèrement ses droits. Le danger est dans la politique, dans le gouvernement, où l'on veut entrer aujourd'hui en races conquérantes. Il y a d'innombrables ambitieux, des légions sans fin d'hommes inconnus qui marchent pêle-mêle à l'assaut des charges publiques, des bandes fraichement débarquées dont le premier acte politique est de violer nos lois organiques en se faisant naturaliser à l'aide du parjure. Quel gage de sécurité pour l'avenir! Ils viennent en grand nombre, et plus il en vient, moins ils semblent disposés à s'assimiler au pays. Cedant à la voix perfide des démagogues, ils se comptent et comprennent qu'ils sont un Pouvoir dans l'Etat. Egarés par leur puissance, agités par une condamnable ambition de race, semblables à ces cohortes d'autrefois qui élevaient un nouveau maitre selon les promesses et les flatteries prodiguées, ils ne se mêlent pas aux affaires publiques, ils y entrent tout d'une pièce et votent au commandement. Loin de leur sol natal, c'est un intérêt de caste qui remplace chez eux l'amour de la patrie.

Avez-vous oublié ces honteuses clameurs qui à la veille des élections, les accompagnent et les suivent? J'entends encore les appels incendiaires que leur adressent les uns; je vois les frayeurs insensées que leur inspirent les autres; c'est au nom d'une patrie qui n'est plus la leur qu'ils agissent ou laissent faire; on leur promet sans pudeur une protection que la loi leur assure déjà; et les voilà, ces hommes qui en fin de compte sont des citoyens américains, entourés de nos franchises, armés de nos privilèges, les voilà qui deviennent des corps étrangers dans le sein de leur pays adoptif- étroitement embrigadés comme une armée dans un pays hostile, toujours prêts à se porter du côté où leur nationalité passée sera mise au-dessus de leur nationalité présente.

Ils forment des associations distinctes exclusives, dans le but de perpétuer un fatal esprit de corps et de consolider leur puissance, empêchant ainsi la fusion qui doit amener l'unité, détruisant ce travail généreux d'identité, nationale qui est la vitalité des peuples. Ils s'isolent dans une position inconnue à nos institutions, nuisible aux idées républicaines, blessante pour l'amour-propre de la nation. Ils veulent, et ils s'en vantent hautement, ils veulent faire l'appoint des majorités chancelantes, tenir dans leurs rangs l'équilibre des grands pouvoirs du pays; et cette menace orgueilleuse marchent à pas de géant à sa réalisation.

De sorte que peu à peu il se forme un Etat dans un Etat, *imperium in imperio.* La nation ne peut plus compter sur elle-même; les partis sont aux prises, les factions se déchirent; en attendant, le flot destructeur monte, monte toujours, et les submergera. Des désordres profonds vont arriver, entrainant à leur suite des souffrances également profondes. Et dans ce vaste et ténébreux conflit, c'est la nation qui se perd. Elle se perd politiquement et moralement, car tout rentre dans le doute. Quel sera le dernier mot de cette situation sans nom? Quel sera l'avenir de nos libertés nationales? Que deviendra la Constitution? Tout est possible sous la pression violente que nous sentons déjà, et qui grandira de jour en jour. N'avez-vous pas oui dire que des hommes du pays, afin d'obtenir de chétives places de gardes de nuit, étaient réduits de se faire passer pour Irlandais? Les Allemands qui veulent des sinécures, montrent les phalanges de leurs nationaux derrière eux. Voyez le niveau où est tombé l'esprit public! Il n'y a que le patriotisme étranger qui vaille qu'on s'agenouille devant lui. Le patriotisme américain est suspect. N'a-t-on pas vu, dans ces dernières années, les citoyens les plus honnêtes désignés à la vindicte étrangère comme des natifs? On disait d'eux comme on eût dit d'un malfaiteur: *C'est un natif.* L'antiquité élevait des statues aux patriotes; en Amérique, ce sont des coupables.

Les idées politiques ont subi les mêmes influences. Qui oserait soutenir que la démocratie américaine de nos jours ressemble à celle des fondateurs de la république? Elle est sur la pente des abîmes; elle n'en peut plus revenir. Le gouvernement est depuis longtemps aux mains du parti démocrate; le parti démocrate à son tour est complètement aux mains des étrangers. Pour retenir l'élément qui fait sa force, il n'est rien que ce parti ne se résigne à faire. Il a pactisé avec le radicalisme; il fera alliance avec le socialisme. On demande, il faut qu'il accorde; c'est le tableau du brigand italien qui, la carabine au poing, vous dit: La charité, s'il vous plait! On veut que l'esprit national soit étouffé; on veut lui substituer celui de la solidarité des peuples. On demande l'intervention armée de l'Amérique dans les luttes révolutionnaires du monde. On demande que toutes les élections, sans exception, émanent directement du peuple, ce qui porterait la hache de ces audacieux niveleurs loin et haut, jusqu'à la Constitution des Etats-Unis. Il faudra bientôt, pour leur plaire, que les sénateurs et le président sortent sans intermédiaire du sein de la place publique, ce qui est impossible sans rompre les bases fondamentales du gouvernement. On veut que le peuple ait en tous temps le droit de rappeler ses représentants et de leur en substituer d'autres, ce qui en ferait d'insigne coquins. On réclame pour l'étranger le droit de suffrage, sans être entravé par les vaines cérémonies de la naturalisation. Où et quand s'arrêtera-t-on? On demandera bientôt, vous le verrez, l'abrogation de l'article constitutionnel qui tient les étrangers éloignés de la présidence. Et de chute en chute, la république que nous aimons et que le monde admire, restera pour les générations futures un TESTAMENT D'INGRATITUDE.

Eh bien, monsieur, qu'en pensez-vous? N'était-il pas temps de sonner l'alarme? Après ces raisons suprêmes, je n'invoquerai pas les traditions des peuples, les lois imprescriptibles de la nature, qui toujours appellent les enfants du pays à la défense de leur patrimoine national. L'accomplissement des devoirs n'a pas besoin de circonstances atténuantes.

La doctrine Américaine est fondée sur une assise indestructible. Je plains ceux qui ne peuvent la comprendre. Il y a des gens, je le sais, qui ont le cœur trop grand pour aimer leur pays; il leur faut l'humanité entière. Ces cœurs d'hôpitaux n'ont jamais un long succès. Ils ressemblent à ces débauchés hypocrites qui embrassent le monde dans leur amour, pour mieux se dispenser des devoirs sacrés de la famille.

"There is a Country."

The other day Mr. Bright, of Manchester, rose in the House of Commons, and made this significant reference to the existence and influence of the United States of America.

Mr. Bright said—There is a country called the United States of America. Only on Tuesday night the very remarkable circumstance occurred—and I think the House will be of opinion that it is one worth notice—of two of the distinguished men being present, listening to the debate of this House, who have occupied the position of President of the United States, a position, I venture to say, not lower in honor and in dignity than that of any crowned monarch on the face of the globe. The United States is precisely the country which is running with us the race of power and greatness. Its population will, I believe, at the next census exceed the population of the United Kingdom; in its manufactures and general industry it is by far the most formidable rival that the manufacturers of this country now have to contend with; it has, I suppose, ten steamers for one steamer of this country; the finest vessels which are at this moment performing the voyage between England and the Australian colonies, have been built in the United States; therefore, in shipbuilding industry the United States not only compete with, but in some respects even excel this country. Look at our present position and that of the United States. May I entreat the attention of the House, for I am not declaiming, I am not making a party attack, I am treating of that which, in my opinion, is of vital importance to every family in the kingdom! (Cheers.) This year the Chancellor of the Exchequer told you that he must have the sum of £86,000,000, in order to carry on the various departments of your vast military expenditure. The United States has at this moment in her treasury enough, I think, to pay off all her debt. Deduct the whole amount of the expense of the Government, of the United States, not only of the general government, but also of thirty independent States, from the £86,000,000 we are spending, and you will find that about $75,000,000 will be left, which is, therefore, the sum of taxation that we are paying this year more than the people of the United States.

American State Council of South Carolina.

CHARLESTON, August 15.—The State Council of the American party of South Carolina assembled in this city on Monday night, and adopted a series of resolutions, setting forth the principles and objects of the party. The most important resolutions were the 2d, 3d, 4th, and 6th.

The second resolution says that the term Catholic, and all semblance of a religious test, shall be stricken from the official record and obligations of the American party in South Carolina, and that all natives shall be eligible to its suffrage who shall renounce all foreign temporal and ecclesiastical jurisdiction and influence.

The third declares that while we deprecate the political and sectarian influence of the Church of Rome in America, we are inexorably opposed to any law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof, or any law which applies a religious test. Our opinion as men, however, is in favor of the principle of self-government in Church as well as in State affairs. We do not approve of an ecclesiastical policy, which has its source and authority in a foreign land and single potentate; and we must forbear to sustain those who, either from political or sectarian motives, oppose our contemplated reform.

The fourth resolution declares against the adoption of any law which shall affect or disturb the previous existing legal privileges conferred on naturalized citizens.

The sixth renounces and repudiates all connection with those Councils, State and subordinate, or members in the non-slaveholding States, who have rejected the platform laid down by the American National Council upon the slavery issue, and hold that they no longer constitute a part of the order or party which adopted it.

ELECTION.—Attendu que son Excellence, P. O. Hébert, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à lancé sa proclamation, daté le 26 juillet 1855 ordonnant qu'une élection soit tenue aux différents precincts d'élection de cette Paroisse, le 1er lundi de novembre prochain, pour élire,

Un représentant du 4me District Congressionel, composé des Paroisses de Vermillion, Lafayette, St. Landry, Calcasieu, Rapides, Sabine, Natchitoches, Winn, Desoto, Caddo, Bossier, Claiborne, Bienville, Jackson, Union, Morehouse, Ouachita, Caldwell et Franklin.

Un Gouverneur et un lieutenant Gouverneur de l'Etat.

Un Secrétaire d'Etat et un Avocat Général.

Un Trésorier, un Auditeur des comptes publics et un Surintendant de l'instruction publique.

Trois représentans à l'Assemblée Générale de l'Etat.

Un Avocat de District pour ce district-ci.

Un Greffier de cette cour de district.

Un Shérif et un Coroner de cette paroisse.

Un Assesseur de taxes pour cette paroisse.

Deux Juges de Paix pour la ville des Opelousas, deux pour la ville de Washington, deux pour la ville de Grand Coteau et un pour chacun des autres wards qui ont droit à un représentant au Juri de Police.

Un Constable pour chaque arrondissement.

Aussi pour ou contre le transfert du siège de Gouvernement de Baton-Roug à la Nouvelle-Orléans.

En conséquence, je, J. B. David, shérif de la Paroisse St. Landry, conformément à la loi et à la dite proclamation, donne avis aux commissaires d'élection de la susdite Paroisse que la dite élection devra se tenir dans la dite paroisse, lundi, le 5 de novembre 1855, entre 9 heures A. M. et 4 heures P. M.

Le scrutin sera ouvert sous la surveillance des commissaires d'élection de la Paroisse St. Landry, sans autre avis, lesquels devront transmettre les retours de ladite élection au soussigné conformément à la loi.

Bureau du Shérif, St. Landry, 18 août 1855.
J. B. DAVID, Shérif.

BELLE RESIDENCE A VENDRE.—Je vendrai ma résidence dans le village des Opelousas pour la somme de Quatre Mille Piastres, en quatre payements annuels et égaux, portant intérêt à huit pour cent. du jour de la vente. Possession en sera donnée dans un mois.
July 21, 1855. E. H. MARTIN.

SOURCES DE BEAVER CREEK—*Reduction de Pension.*—A partir de cette date, le prix de pension à cet établissement célèbre sera, comme suit:

Par jour	$1 00
Chevaux, par jour	75

Une deduction liberale sera faite pour les personnes restant un mois ou plus et surtout pour les familles.

L'etablissement susdit est dans un ordre parfait, et les sources fournissent une abondance d'eau.

Les bains et le logement sont excellents; et la cuisine est de meilleures. 11 Août.
RACHEL GRADENIGO.

PHARMACIE.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir, à leur Pharmacie, encoignure Main et Bellevue, aux Opelousas, un assortiment très frais de Drogues, Médicines, Parfumeries, Peintures, etc., qu'ils offrent à vendre àdes prix raisonnables.

Ils tiennent aussi un assortiment de MEDICINES PATENTEES, et généralement de tous les articles qui concernent leur partie.

On trouvera dans l'établissement, à toute heure du jour et de la nuit, un Pharmacien dont l'expérience et l'attention qu'il portera aux ordonnances de messieurs les médicins, offrent une pleine garantie aux familles. P. LEONCE HEBRARD & CIE.

LE PROGRES, Journal Quotidien, Publié à NewYork, en français seulement.

Prix d'abonnement, payable d'advance:

Un an	$8 00	Trois mois	$2 00
Six mois	4 00	Un mois	80

Les frais de poste sont à la charge de l'abonné.

M. T. Valade est l'agent du "Progrès" pour les Opelousas.

DROGUES FRAICHES.—P. LEONCE HEBRARD & CIE. viennent de recevoir un assortiment de
Drogues,
Médecines,
Verrerie,
Vernis,
Médecines Patentées,
Clysopompes (nouveau style), etc.
qu'ils offrent à vendre, à bon marché, à leurs termes ordinaires. Mai 12.

MULE EPAVE.—Arrêté, par le soussigné, sur son habitation au Bayou Bœuf, à environ trois milles de Moundville, une Mule, couleur d'un brun-foncé, taille ordinaire, âgée d'environ dix ans, marqué à peu près ainsi: RE. (Il est impossible de décrire au juste la dite marque.) Le propriétaire peut obtenir la Mule susdite en prouvant sa propriété et en payant les frais.
GREEN HUDSPETH.

MULET EPAVE.—Arrêté par le soussigné, à la Coulée Crôche, une Mulet Americain, couleur rouge, agé d'environ 9 ans, taille moyenne. Il y a deux ou trois mois que le dit Mulet est dans les environs. Il a sur le cou, une tâche blanche formant presque la lettre H. Le propriétaire du dit Mulet est prié de venir le réclamer, payer les frais et le retirer. ANDRE MECHE.

NOTICE.—Les créanciers de la succession d'ANDRE DESHAUTEL, décédé, dernièrement de la Paroisse St, Landry, sont priés de présenter leurs réclamations contre la dite succession au soussigné, Exécuteur-Testamentaire Datif, ou à son avocat. J. H. Overton, au bureau de celui-ci, aux Opelousas. J. B. SOILEAU, Fils.
Opelousas, 11 Juillet, 1855.

I. O. O. F.—PRAIRIE LODGE No. 37 meets at Washington every Saturday night at 7 o'clock. T. M. Anderson, N G; T. C. Anderson, V G; John S. Haw, Secretary; R. B. Hardesty, Treasurer; A. Millspaugh, P S. The Order respectfully invited t oattend.

AVIS JUDICIARES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry....No. 7539.... Succession de John McCleland, décedé.

JOSEPH MCCLELAND, de la Paroisse St. Landry, ayant presenté un tableau final, réglement et partage, de la susdite succession entre la veuve et les héritiers du dit décedé, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu, qu'il a été fait droit à la dite petition par ordre de la Cour en date du 14 août 1855.

En consequence, avis est par le present donné, aux interessés dans cette succession, d'avoir à deduire au greffe de cette cour susdite, dans trente jours qui suivront la date du present avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit partage ne serait pas homologué et approuvé et le bond du dit administrateur annulé; et de plus, qu'il soit decharge de toute responsabilité comme administrateur de la susdite succession.

Opelousas, le 18 août 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Succession de FRANCOISE LANGLOIS, décédée...Cour de District Paroisse St. Landry....No. 7510.

JOSEPH M. CARRIERE, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la susdite succession, ayant présenté un tableau amendé de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu, qu'il a été fait droit à la dite pétition, par ordre de la Cour, en date du 6 Août, 1855;

En conséquence, avis est par le present donné aux interessés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.
A. GARRIGUES, Greffier.
Opelousas, le 14 Août, 1855.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry....No. 7534.... Succession de Andre Deshotel, decede.

JEAN BAPTISTE SOILEAU, Fils, de la Paroisse St. Landry, Exécuteur Testamentaire Datif du dernier testament du dit decede, ayant presenté un tableau de classification des dettes de la dite succession, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu, qu'il a eté fait droit à la dite petition, par ordre de la Cour, en date du 1er Août, 1855;

En consequence, avis est par le present donné aux interessés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans trente jours qui suivront la date du present avis, les raisons si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.

Opelousas, le 4 Août, 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District....Paroisse St. Landry....Succession d'Alexandre Lanclos fils, décédé..Assemblée des créanciers.

En vertu d'un ordre de la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, une assemblée des créanciers du dit Lanclos, aura lieu, Jeud, 30, du courant entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M., pardevant Théodore S. Robin, notaire public, à son bureau aux Opelousas, dans le but de délibérer relativement aux affaires du dit défunt.

Bureau du greffier, Opelousas 18 août 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry...Succession de Michael D. Boatwright, dernièrement de la susdite Paroisse, décédé.—

Une assemblée des créanciers du dit décédé sera tenue SAMEDI, le 1er de Septembre prochain, commençant à 10 heures A. M., par devant Joel H. Sandoz, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry, à son bureau aux Opelousas, dans le but de délibérer sur les affaires du dit Michael D. Boatwright, décédé.

Bureau du Greffier, Opelousas, le 28 Juillet, 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

BATEAUX A VAPEUR.

PAQUEBOT ENTRE LA NLLE.-ORLEANS, WASHINGTON ET LE BAYOU BŒUF.—Le bateau-à-vapeur fin marcheur et très élégant, SYDONIA, Capitaine Gustave Louaillier, expressément construit pour cette navigation, fera désormais des voyages réguliers entre les Opelousas, Washington, le Bayou Bœuf et la Nouvelle-Orléans. Il est bon marcheur, sûr, comfortable, bien construit et tirant peu d'eau. Les officiers porteront toute leur attention à satisfaire ceux qui daigneront les encourager. Pour plus amples informations, s'adresser à bord. Mars 31.

JOSEPH CHENIER, Collecteur pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

LOUIS STAGG, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau à la Ville Platte.

ULYSSE GABEREL, Encanteur Publique et Collecteur pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas. Mars 10.

THEODOSE S. ROBIN, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

JOSEPH D. RICHARD, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Son bureau est au Grand Côteau. 19 Mai.

ONEZIME A. GUIDRY, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas. Avril 7.

THEODOSE S. ROBIN, Juge de Paix dans le Premier Arrondissement, Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

ALPHONSE DEBAILLON, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Tout ordre laissé chez lui ou au bureau de T. S. Robin sera promptement executé.

VALERY ROY, Collecteur, offre respectueusement ses services comme tel, au public. Tout ordre, laissé au magasin de Ney & Estorge, sera promptement éxécuté.

B. TOLEDANO & TAYLOR, Marchands Commissionaires, encoignure des rues Saint Charles et Union, Nouvelle-Orléans.
BENJ. TOLEDANO. J. M'DONALD TAYLOR.

ALBERT DEJEAN, Avocat et Conseiller, Opelousas, Le., s'occuppera toute affaire concernant sa profession, tant dans la paroisse de St. Landry que dans les paroisses avoisinantes.

ED. P. DOREMUS, Dentiste, offre respectueusement ses services à ses amis et au public en général. Tout ordre laissé à ce bureau sera promptement exécuté. Opelousas, 3 Mars, 1855.

THEODOSE S. ROBIN, Avocat, offre ses ses services à ses amis et au public du Quatorzième et Quinzième District Judiciaire. Son bureau est aux Opelousas. Avril 7.

JOHN MACDONALD, Ingénieur Civil et Arpenteur, offre ses services au public, il exécutera immédiatement toutes les commandes qui lui seront données. S'adresser à Mr. Charles N. Ealer, encoignure des rues Maine et Landry, Opelousas.

LE DOCTEUR F. BURR, Dentiste, après vingt-cinq ans d'expérience dans sa profession, offre ses services au public en général, on le trouvera presque tous les jours aux Opelousas, où à sa demeure tout près du village. Mars 17.

CHAS. N. EALER ET CIE. viennent de recevoir un grand assortiment de Belles MONTRES, BIJOUTERIE, etc., de différentes qualités, qu'ils offrent à des prix réduits, pour du comptant. Toute espèce d'ouvrage, concernant leur métier, sera exécuté d'une manière satisfaisante. M. Ealer continuera à donner son attention personnelle à la réparation des Montres, et dans cette occupation il tâchera de faire plaisir à ses nombreux amis et au public. Bureau. enc. des rues Maine et Landry, Opelousas.

ANDERSON & THOMPSON, Entrepôt de Marchandises et d'Expédition, Washington, La., ayant complémetent installé leur magasin de dépôt dans Water street, sont préparés à recevoir: Coton, Mélasse, Sucre, et toute espèce de produits et de marchandises que l'on leur enverra pour vendre ou pour être vendue en commission par les consignataires.

40,000 BARDEAUX, PIEUX de 6 et de 9 pieds, BOIS DE PUITS et de BARIL, tout d'un Cypre excellent, à vendre par JONATHAN HARRIS, à sa résidence aux Opelousas.

NOUVELLE BOULANGERIE.—Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public des Opelousas et des environs, qu'il ouvrira, dans quelques jours, en cette ville, une nouvelle Boulangerie. Il aura les services d'un des plus parfaits boulangers de la Nouvelle-Orleans. Il réclame une part du patronage public.
11 Août. F. A. REER.

EDUCATION.

PENSIONAT ET EXTERNAT DES DEMOISELLES AUX OPELOUSAS.—Mr. et Mme. HOY, aidée par Mmlle. Hoy et Mme. De St. Ange, ont l'intention d'ouvrir le LUNDI, 12 Mars, aux Opelousas, une Pension de Demoiselles de Premiere Classe où toutes les branches nécessaires à une éducation solide et accomplie, seront enseignées.

Dans le cours d'instruction seront comprises les Langues Anglaise, Française, Italienne et Allemande, ainsi que la Musique le Dessin, la Peinture, tous les Ouvrages à l'aiguille en Soie, Chenille, etc., le Mantien, la Danse et l'Equitation.

Avec l'aide d'instructrices compétentes, et la surveillance assidue de la Directrice, le Principal, à l'espérance d'être soutenu par les habitants de la ville des Opelousas et des environs.

Les prix sont fixès par séance de vingt-et-une semaines, payables la moitié au commencement, l'autre moitié à mi-séance.

Instruction pour les élèves de classes inférieure	$20 00
do. do. 1er classes	25 00
Musixue sur Piano ou Guitar	30 00
Le Dessin	15 00
Le Peinture	20 00
Ouvrages à l'Aiguelle	10 00
La Danse	12 00
Equitation	
Pension	60 00

Mme. De St. Ange étant pour le moment engagée au pensionat de Mme. Henry, au Natchez, ne pourra s'adjoindre à cette Ecole qu'à la fin de la prochaine session. Mars 10, 1855.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE PUBLIQUE.—SUCCESSION D'ALEXANDRE LANCLOS, Fils, décédé.

Le public est, par le présent, informé qu'il sera offert, en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry, sur l'habitation où le défunt à dernièrement résidé, située sur le Bayou Têche, dans cette Paroisse, le

JEUDI, 13 Septembre, 1855,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession d'Alexandre Lanclos, fils, décédé, à savoir:

Un Nègre nommé JACQUES, agé d'environ 43 ans.
Une Négresse nommée HELENE, âgée d'environ 30 ans,
Et ses deux enfans—
DAMONVILLE, âgé de 7 ans, et
ADVELINE, âgée de 6 ans.
Une CHARRETTE A BŒUFS:
Une CHARRETTE A CHEVAL;
Un BŒUF;
2 MULETS Americains,

Et diverses articles dont l'énumération est inutile.

Termes et conditions, qui seront favorables aux acquéreurs, seront annoncés le jour de la vente.
ULYSSE GABEREL, Encanteur.

VENTES POUR TAXES.

VENTE POUR TAXES.—En vertu des pouvoirs en moi investis par la loi, comme Collecteur des Taxes de Paroisse, et du Railroad, dans et pour la Paroisse de Saint Landry, moi, Elbert Gantt, Collecteur des Taxes de Paroisse pour l'année 1853, et des Taxes de Railroad pour l'année 1854, j'exposerai en vente publique pour du comptant, sans bénéfice d'inventaire, à la Maison de Cour dans la Ville des Opelousas, Paroisse St. Landry, SAMEDI, le premier jour du mois de Septembre, 1855, commençant à 11 heures du matin, et continuant, s'il est nécessaire de jour en jour, tous les droits, titres et intéret des enfants mineurs et héritiers de feu dame Mathilda P. Pannell, épouse de Edwin B. Scott, en la propriété ci-dessous décrite, saisie pour satisfaire les Taxes de Paroisse de 1853, et la Taxe du Railroad de l'année 1854, dues par les dits mineurs, à savoir:

Un certain Nègre Esclave, nommé LEE, âgé de vingt-deux ou vingt-trois ans, bon nègre de champ.
ELBERT GANTT, Collecteur.
Opelousas, 28 Juillet, 1855.

AVERTISSEMENT LEGAL.

$500! TOUS CONTRIBUABLES qui n'ont pas encore payé leurs Taxes de Paroisse pour 1854 sont, par ces présentes, avertis que le soussigné fait servir maintenant sur chaque retardataire, une notice écrite et requise par la loi, et que, trente jours après le dit service, il saisira et vendra les propriétés de chaque délinquant pour le payement de ces dites Taxes.

On pourra le trouver pendant les trente jours qui suivront cette date (les Dimanches exceptés) aux Opelousas, au bureau de F. & E. N. Culleen.
ELBERT GANTT, Collecteur.
Opelousas, 5 Mai, 1855.

Prospectus of "The Opelousas Patriot."

THE UNDERSIGNED will commence the publication, in the town of Opelousas, on SATURDAY, March 3, of a Weekly Newspaper, in the French and English Languages, to be entitled "THE OPELOUSAS PATRIOT," devoted to the periodical dissemination of all intelligence of a Local, Political, Statistical and Miscellaneous character, calculated to please and inform the various classes of readers who may consult its columns.

In Politics, the "Patriot" will be Independent, but not Neutral. The Editors will freely expose to the public inspection the tendency of Public Measures and the conduct of Public Men. Renouncing such names as "Whig" or "Democrat," whether implying censure or praise, they will watch closely the current of events, with the view of commending what is good and condemning what is bad. Measures promotive of the general welfare will be advocated, irrespective of the sources whence they emanate; while the official conduct of public servants will be fearlessly but respectfully exposed to the general scrutiny, in such terms as circumstances may justify.

In the Miscellaneous department, the "Patriot" will embrace such articles as may be deemed best suited to the tastes of its readers; and these articles, whether original or selected, will be concise, brief and practical. Under this department will be included such items as have a tendency to direct public inquiry to the best means of promoting the Agricultural interests and the general business pursuits of our own Parish.

The Editors of the "Patriot" will use every exertion to impart peculiar interest to the Local department. But little is known abroad of the vast but undeveloped country embraced within the limits of the old County of Opelousas. The statistics, population, topography and general resources of this region will, from time to time, receive attention commensurate with their importance. The health, beauty and fertility of the country offer many inducements to immigration; and no pains will be spared to portray adequately these attractive features—to invite population and enterprise to our soil, in order to develop its resources and enhance its wealth.

Much care will be bestowed upon the Editorial department, and writers of acknowledged ability will occasionally contribute to its columns. In its Typographical execution, the "Patriot" will challenge comparison with its most attractive cotemporaries.

All articles of general interest, when briefly written and accompanied by the names of the writers, will be inserted; while communications of a personal character will invariably be rejected. In advancing their opinions, the Editors will do so courteously, avoiding every expression calculated to wound the most delicate sensibility.

The Editors have embarked in their enterprise with zeal and confidence, at the instance of many public-spirited friends. With a full determination to succeed, they will spare neither industry nor capital to win the public confidence, and to deserve general patronage.

The "Patriot" will be published at the moderate rate of TWO DOLLARS AND FIFTY CENTS a year, payable in advance—thus placing it within the reach of a numerous circle of readers.

ALBERT DEJEAN,
CYRUS THOMPSON,
ALF. LIVINGSTON

Opelousas, February, 1855.